

École Régionale des Beaux-Arts - Aménagements dans le hall d'expositions - Demande de subvention à l'État

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le cadre du programme de mise en conformité des locaux (sécurité) engagés en 2002, des aménagements sont programmés concernant l'ensemble de la façade de la bibliothèque surplombant le hall d'expositions de l'école.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait part de son intention d'accorder à la Ville une subvention de 45 000 € pour permettre, parallèlement à cette opération, le remplacement et le déplacement des appareils de chauffage, la modernisation de l'éclairage, la rénovation du hall d'expositions.

Les aménagements prévus permettront de créer les conditions optimales pour la présentation des expositions publiques de l'école, l'enjeu étant de développer le programme de ces manifestations au bénéfice du rayonnement de l'établissement et de l'action de la Ville dans ce domaine.

Financement :

L'opération représente un montant de 67 631 € ; la part de la Ville concernant exclusivement les travaux de mise en conformité a déjà été votée dans le cadre du BP 2003.

Part de l'État : 45 000 € (chauffage, électricité, peinture).

Part de la Ville : 22 631 € (travaux de mise en conformité : maçonnerie, ouvertures).

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de l'opération,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'État (DRAC),
- inscrire le montant de la subvention par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive, en recettes sur l'imputation 90.23/1321.1607.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culture et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2003.